

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Commune de Bayel

#### SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

*Date de la convocation : 16 novembre 2015*

*Date d'affichage : 16 novembre 2015*

**L'an deux mille quinze, le vingt-trois novembre à dix-huit heures trente**, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Serge ROUSSEL, maire.

**Présents** : MM et MMES Anne GROSJEAN, Christine JACQUOT, Daniel MASSON, Bernard MONNE, Jean-Luc MOUTOUVIRIN, Franck ORRIBE, Monique PARENT, Serge ROUSSEL, Christophe THIERRY, Clarisse VARENNES, Monique VARENNES, Didier VERGEOT, Frédéric VINCENT, Christian WOLF.

Excusé : Monsieur Michel GATINOIS

**Secrétaire** : Monsieur Bernard MONNE

**En préambule à cette séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire fait une brève allocution en hommage aux victimes du terrible attentat du 13 novembre dernier. Cet hommage est suivi d'une minute de silence.**

Le procès-verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal du 28 septembre 2015 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir accepter l'ajout suivant à l'ordre du jour : - attribution d'une subvention de fonctionnement à la Maison Pour Tous Prévert.  
Cet ajout est adopté à l'unanimité.

#### **1 - Déclaration d'intention d'aliéner,**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
14	14	14	0	0

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des déclarations d'intention d'aliéner, décide, à l'unanimité, de ne pas préempter sur les biens suivants :

- Bâti sur terrain propre, cadastré AC 92 et AC 95, lieudit « le village », 7 rue Valory,
- Bâti sur terrain propre, cadastré AC 961, AC 751 et AC 1016, lieudit « le village », 1 rue de la Tuilerie.

## **2 - Délégation du droit de préemption urbain au Maire,**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
14	14	14	0	0

Monsieur le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de déléguer au Maire la charge d'exercer, au nom de la commune les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme.
- **DIT** que Monsieur le Maire aura à charge de présenter au Conseil Municipal, toute décision relative aux déclarations d'intention d'aliéner traitée, à la réunion du Conseil suivant la décision,
- **DIT** que le Maire devra consulter le Conseil Municipal en cas de déclaration d'intention d'aliéner présentant un caractère exceptionnel, pouvant avoir un impact important sur la vie de la Commune.

## **3 - Demandes de subventions : Souvenir Français, Villes et Métiers d'Art, Croix Rouge, Harmonie municipale de Bar-Sur-Aube**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
14	14	14	0	0

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

- ❖ **DECIDE** le versement des subventions de fonctionnement suivantes :
  - LE SOUVENIR FRANÇAIS : 100 €
  - VILLES ET METIERS D'ART : 50 €
  - CROIX ROUGE : 50 €
  - HARMONIE MUNICIPALE DE BAR-SUR-AUBE : 150 €  
(Suite au don d'instruments pour la Clique Bayelloise)

## **4 - Décision modificative du budget principal pour intégration de travaux en régie,**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
14	14	14	0	0

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de procéder à un ajustement de crédits pour prise en compte des travaux effectués en régie directe, à savoir

- Rénovation local des associations,

- Clôture école primaire François Valory,

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **DECIDE** la modification suivante du budget principal :
  - Compte 021 Recettes d'investissement = 1500 €
  - Compte 023 Dépenses de fonctionnement = 1500 €
  - Compte 2135 – OS Chapitre 040 = 1500 €
  - Compte 722 - OS = 1500 €

Vote : 13 pour – 1 abstention (C.THIERRY arrivé en cours de séance)

<b>5 - Compte-rendu de la commission communale "travaux et projets", (devis réhabilitation château d'eau),</b>
--

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention
14	14	14	0	0

Monsieur le Maire donne le compte-rendu de la commission de travail « Travaux » et Finances réunie le 19 octobre dernier. Ainsi, il rappelle au Conseil Municipal que lors de la dernière réunion de Conseil, il avait été projeté la réfection complète de la rue Belle Verrière, pour un montant global d'environ 300.000 € H.T.

Entre temps, le S.D.D.E.A. a transmis en Mairie un estimatif des dépenses à prévoir pour la réhabilitation du château d'eau, pour un montant de 392.490 € H.T.

Monsieur le Maire informe ces collègues qu'il est également nécessaire de prévoir des travaux pour l'installation de réserves incendie à Belroy et Maison Neuve, pour lesquelles des devis sont en attente.

Monsieur le Maire propose, afin de pouvoir prendre le temps de hiérarchiser toutes ces dépenses, de stopper toute procédure engageant la Commune auprès des entreprises pour le dossier de réfection de la rue Belle Verrière. Lesquels travaux restent tout de même projetés mais pas sur l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- **CONSIDERANT** les finances communales,
- **CONSIDERANT** la liste des travaux à effectuer,
- **CONSIDERANT** la nécessité de prioriser tous les travaux à effectuer,
- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire de suspendre le projet de réfection de la rue Belle Verrière.

<b>6 - Avis du Conseil Municipal sur la révision du Schéma Régional d'Organisation des Soins - SROS,</b>
--

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention
14	14	14	0	0

Monsieur le Maire fait part à ses collègues de la demande de l'Agence Régionale de Santé concernant la révision du Schéma Régional d'Organisation des Soins – SROS –

Après avoir pris connaissance du dossier de révision proposé, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **EMET** un avis favorable audit projet de révision du SROS.

**7 - Avis du Conseil Municipal sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale,**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention
14	14	0	8	6

Après avoir pris connaissance du projet départemental de coopération intercommunale présentée par Madame la Préfète à la commission départementale le 5 octobre dernier, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **CONSIDERANT** que le périmètre de la communauté de Communes de la région de Bar-Sur-Aube demeure pour l'instant inchangé, alors que la ville et la communauté de communes de Bar-Sur-Aube, portent aujourd'hui des équipements et des services tels que la gendarmerie, la piscine, les gymnases, la crèche, le relais d'assistance maternelles, l'aire d'accueil des gens du voyage, la médiathèque, l'école de musique, le soutien économique et la collecte des ordures ménagères, qui profitent à un bassin de vie et de population beaucoup plus vaste que le seul périmètre du territoire de Bar-Sur-Aube,
- **DECIDE** d'émettre un avis défavorable à ce projet, qui risque de déséquilibrer gravement les bassins de vie locaux, considérant qu'il ne tient pas compte des règles élémentaires indispensables à la bonne organisation de la vie locale et au bon développement de notre territoire.

Vote : 8 contre le projet (S.ROUSSEL, M.VARENNE, M.PARENT, C.VARENNE, A.GROSJEAN, D.MASSON, C.JACQUOT, F.VINCENT) – 6 abstentions (C.WOLF, F.ORRIBE, C.THIERRY, JL. MOUTOUVIRIN, B.MONNE, D.VERGEOT)

**8 - Problème lié aux nuisances sonores lors de la location de la salle socioculturelle,**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention
14	14	14	0	0

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'il a été saisi par plusieurs plaintes de riverains de la salle socioculturelle qui se plaignent de nuisances sonores lors de l'occupation de cet espace.

Les bruits proviennent notamment de musique (basses trop fortes), de verre mis à la poubelle à la fin de la fête, et de claquements de portières de voitures qui redémarrent en pleine nuit

Il demande avis au Conseil Municipal quant au fait de continuer à louer cette salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CONSIDERANT** que la location de cette salle permet à nombre de personnes, notamment du village, de bénéficier d'un espace agréable et de proximité pour des fêtes familiales ou des festivités associatives,
- **CONSIDERANT** le nombre de plaintes des riverains (deux foyers),
- **DECIDE** de continuer à louer cet espace,
- **DECIDE** cependant de modifier le règlement, en insistant, auprès des occupants sur les points suivants :
  - o Il sera interdit de mettre de la musique avec une puissance pouvant créer des nuisances sonores, notamment si les huisseries sont ouvertes,
  - o Il sera interdit de jeter les verres dans les poubelles entre 22h et 8h le lendemain,
  - o Il sera demandé à tous les locataires de prendre en compte le respect des voisins, en espérant la tolérance de chacun.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'informer les plaignants de la présente décision.

<p><b>9 - Organisation du bureau de vote lors des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015,</b></p>
---

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
14	14	14	0	0

Le Conseil Municipal organise le bureau de vote pour les prochaines élections régionales dont les scrutins auront lieu les dimanches 6 et 13 décembre prochains :

**DIMANCHE 6 DECEMBRE 2015**

8H00 A 10H30	<b>Serge ROUSSEL</b>	Daniel MASSON	Monique PARENT
10H30 A 13H00	Anne GROSJEAN	Didier VERGEOT	Christian WOLF
13H00 A 15H30	Monique VARENNES	Michel GATINOIS	Franck ORRIBE
15H30 A 18H00	<b>Serge ROUSSEL</b>	Clarisse VARENNES	Bernard MONNE

**DIMANCHE 13 DECEMBRE 2015**

8H00 A 10H30	<b>Serge ROUSSEL</b>	Daniel MASSON	Monique PARENT
10H30 A 13H00	Christine JACQUOT	Anne GROSJEAN	Didier VERGEOT
13H00 A 15H30	Michel GATINOIS	Frédéric VINCENT	Franck ORRIBE
15H30 A 18H00	<b>Serge ROUSSEL</b>	Clarisse VARENNES	Bernard MONNE

**10 - Congé de la Société DECA FRANCE (Atelier Communal),**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
14	14	14	0	0

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la société DECA FRANCE, locataire d'une partie de l'atelier communal, a, par acte d'huissier donné son « congé pur et simple ».

Ainsi elle quittera ce local le 30 juin 2016.

Les raisons de ce départ semblent floues puisqu'il semblerait que cette entreprise se serait plainte de ne pouvoir obtenir d'agrandissement (un bureau de 15m2 a été créé en mars 2014), et aucune autre demande n'est parvenue en Mairie dans ce sens.

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** de ce congé de la société DECA FRANCE au 30 juin 2016

**11 – Attribution d'une subvention MPT Prévert,**

Madame Monique PARENT, Présidente de la Maison Pour Tous Prévert, expose au Conseil que l'étude de l'attribution de la subvention de fonctionnement à son association aurait dû être effectuée lors de ce Conseil, chiffres à l'appui.

Cependant, divers aléas et notamment un arrêt maladie de la Directrice de cette structure, ont empêché le montage complet du dossier.

Dès lors, Madame Monique PARENT sollicite le Conseil Municipal pour l'attribution d'une avance d'un montant de 10.000 € qui serait versée en janvier 2016, et correspondrait à un quart de la subvention globale 2015. Elle s'engage, par ailleurs, à ce que le dossier complet et notamment la situation financière de l'association soit présentée lors du premier conseil municipal de 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 € (dix mille euros), laquelle sera versée en janvier 2016, à la Maison Pour Tous Prévert,
- **PREND ACTE** que le dossier financier et de fonctionnement, pour octroi de la subvention globale 2016, sera présenté lors d'un prochain conseil municipal.

**12 - Affouages 2015-2016,**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
14	14	14	0	0

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aura environ 220 stères de bois à délivrer en affouages, il y a 15 inscrits. Les parcelles concernées sont les 1, 36.2 et 11. Les affouages pourraient être délivrés aux environs du 10 décembre 2015.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, à l'unanimité,

- **FIXE** à 6 € le stère de bois,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'organiser lesdits affouages.

Délais d'exploitation :

- Abattage, façonnage et enstérage fixé au 15 avril 2016,
- Vidange et fin d'exploitation fixées au 15 septembre 2016.

Abattage :

- Abattage de tous les brins et les perches griffés d'une croix faite à la griffe ou parfois à la peinture orange (Ne pas couper les tiges marquées à la peinture bleue : point bleu ou ceinturée en bleu)
- Les parts délivrées en affouage sont numérotées à la peinture,
- Démontage des rémanents sur place en les cassant en bout d'un mètre à la tronçonneuse et en les couchant à terre par dégager les semis.

Enstérage et vidange :

- Enstérage en tas de 1 stère ou multiple,
- Vidange par les cloisonnements d'exploitation et chemins.

Délai de paiement : 15 juin 2016

Les responsables des affouages sont : Monsieur Serge ROUSSEL, Madame Monique PARENT et Monsieur Christian WOLF.

<b><i>Palmarès jury fleurissement</i></b>
---

Madame Anne GROSJEAN, Adjointe, chargée du fleurissement, informe ses collègues que le Jury du « Label Villes et Villages fleuris », bien que reconnaissant la bonne volonté politique, et au vu des exigences du label, ne peut que regretter que le niveau Trois Fleurs ne soit pas atteint cette année.

Ledit jury maintient tout de même Bayel dans le classement « 3 Fleurs » afin de laisser au village l'opportunité de retrouver le niveau requis.

Le Conseil Municipal dans son ensemble regrette les exigences du jury, qui de plus ne correspondent pas forcément à ce que souhaitent les bayellois.

Madame Monique VARENNES souligne le fait que Bayel n'est pas la seule commune dans ce cas, et précise que Monsieur Daniel MASSON, l'Office de Tourisme et La Maison de Retraite ont reçu un prix.

<b><i>Questions et informations diverses</i></b>
--

**Monsieur le Maire fait part au Conseil :**

- Qu'au 31 décembre 2015 le correspondant de presse de Bayel arrête ses fonctions. Le poste est donc à pourvoir. Le Conseil Municipal remercie très sincèrement le travail effectué par Monsieur Jean-Michel THOMAS, grâce auquel le village était bien représenté dans la presse locale.
- De l'acquisition de matériel de sonorisation d'occasion pour équipement de la salle socioculturelle, pour un montant de 450 €.

**Madame Monique PARENT fait part au Conseil :**

- Que Monsieur le Maire et elle-même se sont rendus au Conseil Départemental pour le choix de nouveaux panneaux signalétiques relatifs à la cristallerie « Royale de Champagne » lesquels seront installés en lieu et place de ceux implantés sur l'autoroute A5,
- Qu'une réunion a été organisée par Madame la Préfète de l'Aube sur l'état d'urgence et la conduite à suivre dans ce cas, cette réunion a eu lieu à la Préfecture samedi 21 novembre 2015. L'état d'urgence est décrété jusqu'au 26 février 2016.

**Madame Monique VARENNES fait part au Conseil :**

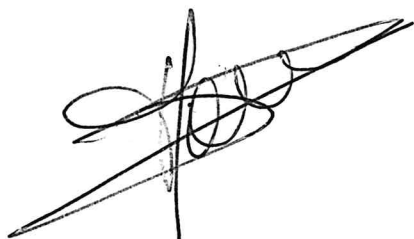
- Que le dossier relatif à la modernisation du ramassage des ordures ménagères est en cours d'étude. Elle se rendra, accompagné de sa collègue Monique PARENT, à CHAOURCE où un nouveau système a été mis en place.  
Les conclusions du dossier synthétique d'optimisation du schéma de collecte des déchets ménagers de la C.C.R.B. sont les suivantes :
  - Des gains significatifs à réaliser par la réduction des fréquences et la modification des flux pour absorber l'augmentation des coûts de traitements,
  - Problématique du repositionnement des moyens humains actuels – surcoût de 50k€/an,
  - Harmonisation des taux nécessaire pour délimiter un zonage de taxe d'enlèvement des ordures ménagères -T.E.O.M.- correspondant aux fréquences de collecte et au service rendu.

La séance est levée à 19:45 .

**Fait à BAYEL, les jours, mois et an susdits**

Le Secrétaire,

**Bernard MONNE**



Le Maire,

**Serge ROUSSEL**

